



Madame Elisabeth BORNE
Ministre du Travail, de l'Emploi et de
l'Insertion
Hôtel du Châtelet
127 rue de Grenelle
75700 PARIS

Cédric Vial

Paris, le 19 novembre 2020

**SÉNATEUR
DE LA SAVOIE**

*Membre de la
Commission de la Culture,
de l'Éducation et
de la Communication*

*Délégation sénatoriale aux
collectivités territoriales
et à la décentralisation*

Conseiller régional
Auvergne-Rhône-Alpes

c.vial@senat.fr

SÉNAT
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
01 42 34 40 17

SAVOIE
9, rue Stendhal
73360 Les Echelles
04 79 65 30 75

Madame la Ministre,

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 et de l'instabilité de la situation sanitaire, avec mes collègues sénateurs et les élus des territoires de montagne, nous tenions à appeler votre attention sur la situation particulière que rencontre nos stations de ski à la veille de la saison hivernale 2020-2021.

Comme vous l'avez justement souligné dans votre déclaration du 16 novembre dernier, il est effectivement trop tôt pour fixer une date à laquelle les stations de ski pourront ouvrir.

Pour autant, les élus locaux, les représentants des professionnels des stations de montagne et les autorités sanitaires, en lien avec le Gouvernement, ont d'ores et déjà élaboré un protocole sanitaire exigeant, décliné pour les besoins spécifiques du tourisme de montagne, et en prévision de la prochaine saison hivernale.

Concernant la question particulière des saisonniers, et comme vous l'avez utilement précisé, la possibilité de bénéficier, si cela s'avérait nécessaire, du chômage partiel permettra de ne pas empêcher la préparation de ces embauches. Malgré tout, nous souhaiterions avoir des précisions quant aux professions concernées et quant aux conditions de ce chômage partiel telles que vous l'envisagez.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la situation spécifique des commerces autorisés qui ne bénéficient habituellement pas de ce dispositif d'activité partielle, comme par exemple les boulangeries, les supérettes, les bouchers, ou encore les fromagers, et pour lesquels la possibilité du recours à ce dispositif se pose également si la clientèle n'est pas au rendez-vous. De même, les agences immobilières spécialisées dans la location saisonnière et les services de conciergerie risquent d'être confrontés aux mêmes difficultés et doivent aussi pouvoir bénéficier d'un régime dérogatoire.



Aussi, l'ensemble des professionnels des stations de montagne aimerait connaître les dispositifs qui seront mis en place afin de répondre à cette problématique des saisonniers, dans tous les secteurs d'activités concernés, pour accueillir dans les meilleures conditions les touristes dans la perspective de l'ouverture de nos stations.

Dans l'attente de votre réponse et restant à votre disposition, je vous prie, d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Merci de votre implication !

Cédric VIAL

Cosignataires :

- Martine BERTHET, Sénatrice de la Savoie
- Frédérique PUISSAT et Michel SAVIN, Sénateurs de l'Isère
- Loïc HERVÉ, Sénateur de la Haute-Savoie
- Alexandra BORCHIO FONTIMP et Dominique ESTROSI-SASSONE, Sénatrices des Alpes-Maritimes